

Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures

Dossier de la réaction de H2o
November 2014

Le gouvernement met en place une unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, Pierre Arcand, annoncent la mise en place d'une unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures afin d'établir un canal de communication efficace avec les promoteurs d'infrastructures pétrolières ou gazières. Il s'agit d'une autre mesure concrète qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'action sur les hydrocarbures annoncé le 30 mai dernier.

"Avec la mise en place de cette unité de vigilance, notre gouvernement prend ses responsabilités et réaffirme que sa priorité demeure, d'abord et avant tout, la sécurité des Québécois. Par ce mécanisme de surveillance et de contrôle, l'unité s'assurera du maintien des relations avec les communautés concernées en effectuant un suivi régulier des opérations. Elle devra également s'assurer que toute l'information relative à la sécurité et à la protection de l'environnement est transmise aux acteurs directement concernés. Ce geste posé par notre gouvernement vise à ne pas porter ombrage à nos ambitions en matière de lutte contre les changements climatiques, à conserver nos acquis en termes de qualité de vie et à assurer notre bien-être ainsi que celui de nos enfants", a déclaré le ministre David Heurtel.

Le premier mandat de l'unité de vigilance permanente portera sur le projet de la compagnie Enbridge, soit l'inversion du sens d'écoulement d'une canalisation située entre North Westover et Montréal. L'unité de vigilance permanente devra notamment s'assurer que la formation donnée aux intervenants d'urgence est adaptée aux besoins, que des mesures de protection des plans d'eau appropriées sont appliquées et que l'entreprise dispose de plans d'urgence et environnementaux complets et adéquats. Cette unité de vigilance permanente est sous la responsabilité conjointe du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Elle est composée de représentants des différents ministères concernés.

Plan d'action sur les hydrocarbures

Environnement Québec - 19-09-2014